

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 3

Anhang: [Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse, Strasbourg

Autor: Vœgeli, T. / Schmid, Emile / J. O.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

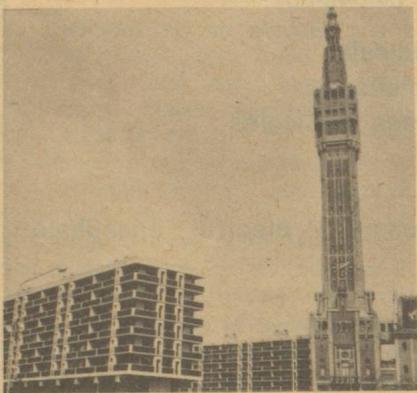
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LILLE



28, place de la Gare
Tél. : 55-44-01

IMPORTANT

Indiquez à temps votre changement d'adresse à votre représentation diplomatique ou consulaire.

IMMATRICULATION

Indiquez tous changements d'Etat-civil à votre représentation diplomatique ou consulaire.

IMMATRICULATION

Jeunes gens adressez-vous à votre représentation diplomatique ou consulaire dans l'année où vous atteignez votre 19ème année.

POUR VOTER

Inscrivez-vous auprès de votre consulat.

MULHOUSE



Consulat de Suisse
19 a, rue du Sauvage
B.P. 1027
68050 MULHOUSE CEDEX
Tél. : (89) 45-32-12

Naturalisation en France

Les immatriculés savent qu'ils doivent communiquer spontanément au Consulat les changements d'adresse ou d'état civil, mais je tiens à être également informé des cas d'acquisition de la nationalité française. Après enregistrement au Consulat, la décision du Ministère y relative vous est restituée par retour du courrier.

Epouses de cotisants AVS/AI

L'épouse d'un cotisant exerçant elle-même une activité lucrative (même si le mari est invalide ou frontalier) doit en informer le Consulat et adhérer à l'AVS/AI à titre individuel. Il s'agit d'une démarche obligatoire.

Compte d'épargne en Suisse

Selon la réglementation actuelle en matière de change, les résidents de nationalité étrangère salariés en France et possédant la carte de travail peuvent faire virer une partie de leur revenu dans leur pays d'origine. Cette faveur n'est pas accordée aux frontaliers de nationalité suisse. Ceux-ci ne peuvent disposer librement de leur salaire perçu en Suisse qu'à raison d'une somme égale à F. français 900.— par mois destinée à assurer les règlements occasionnés par leur activité à l'étranger. Pour les rentiers AVS/AI il existe nouvellement un arrangement spécial ;

le Consulat est à même de vous fournir l'orientation y relative. N'oublions pas, en outre, le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger qui, en plus d'une épargne et d'un intérêt jusqu'à 3 1/2 %, vous assure moyennant une prime annuelle modeste contre le risque d'une perte d'existence par suite de certaines situations inattendues dans le pays de résidence.

An die deutschsprachigen Landsleute

Obwohl der « Messager suisse » in französischer Sprache erscheint, finden sich von Zeit sur Zeit darin auch Hinweise in deutscher Sprache, und zwar stets auf den Regionalseiten, die für den Konsularkreis Mülhausen reserviert sind. Es liegt in Ihrem Interesse, darauf stets zu achten. Die Nummer 10 von Oktober 1979 enthielt keine Regionalseiten, dafür eine Sammlung diverser Informationen für die Auslandschweizer in französischer Sprache, die als « Vademecum » für die verschiedensten Belange gedacht war. Da für andere Sprachgebiete auch eine deutsche Ausgabe angefertigt wurde, hat das Konsulat eine grössere Anzahl davon in Bern bestellt, um diese auf individuelle Anfrage hin abzugeben. Schreiben Sie

Musique d'Orelli

au service du client depuis 75 ans.

Pianos

« Le plus beau choix de l'Est »

Haute Fidélité spécialiste BO

Disques - Instruments

Partitions

2, place de la République
68100 MULHOUSE
Tél. : (89) 45-22-95

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'Etranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

daher ans Konsulat, falls Sie an der deutschen Ausgabe interessiert sind (F.I. — für Porto beizufügen).

Sparguthaben in der Schweiz

Für Gehaltsempfänger ausländischer Nationalität, die im Besitz einer Carte de travail sind, besteht seit Jahren die Möglichkeit, einen Teil ihres im Frankreich erzielten Verdienstes in ihr Heimatland zu überweisen, um dort einen « Sparpfennig » anzulegen. Grenzgänger mit schweizerischem Bürgerrecht können sich auf diese Bestimmung nicht berufen. Sie können von ihrem in der Schweiz erzielten Lohn lediglich wie alle übrigen Grenzgänger über den Gegenwert von F. 900.— monatlich frei verfügen.

Für Renten-empfänger (AHV/IV) besteht neuerdings eine Sonderregelung, worüber das Konsulat eine spezielle Orientierung zur Verfügung stellt. In diesem Zusammenhang sollten wir den Solidaritäts-fonds für die Auslandschweizer nicht vergessen. Damit sichern Sie sich mittels bescheidenem Jahresbeitrag nicht nur ein Sparguthaben samt einem Zins bis zu 3 1/2 %, sondern Sie sind zudem gegen einen allfälligen Existenzverlust infolge gewisser unerwarteter Entwicklungen im Aufenthaltsland versichert.

Votre Consul,
T. Vögeli

Cercle Suisse de Mulhouse Programme d'activités

- Vendredi 18/4 : Soirée carpes-frites,
- Vendredi 25/4 : Visite de la Foire d'échantillons (MUBA) à Bâle,
- Jeudi 15/5 : Excursion asperges,
- Dimanche 27/7 : Excursion en Suisse : Fête nationale,
- Lundi 10/11 : Fête de fondation.

Au mois de juin ou de septembre, nous organiserons une Table Ronde. Nous répondrons à vos questions. Nous vous rappelons les dates des votations fédérales pour 1980 : 2/3, 8/6, 28/9, 30/11. Souvent, des questions intéressent directement les Suisses de l'étranger sont soumises à ces votes. Adressez-vous au Consulat pour pouvoir y participer.

L'équipe touristique du Chemin de fer de la vallée de la Doller organisera plusieurs voyages en chemin de fer à travers la Suisse auxquels nos compatriotes pourront sans autre participer :

- 26 et 27/4 : St Gall et Appenzell,
- 17 au 21/6 : Tour complet de la Suisse,

— 27 et 28/9 : Fête des vendanges à Neuchâtel et Jura.

Renseignements auprès de M. Olivier, Tél. : 45-83-03 (Dernières nouvelles). Nous serions heureux de connaître votre opinion sur le Cercle. Envoyez-nous vos « critiques constructives » et vos désirs d'activité. Dites-nous quels sont les désirs des jeunes que nous voudrions voir parmi nous.

Au nom du Comité :
Max d'Orelli, président.
Tél. : 45-22-95 — 44-11-16

Société Suisse des Vosges Assemblée Générale 1980

La date retenue est le

dimanche 23 mars 1980 à Epinal.

Lieu de la réunion « Le Clos des Ecureuils », 77, rue Antoine Réveillé, quartier de la Z.U.P. (même adresse qu'en 1979). Nos membres seront informés individuellement en temps opportun de l'ordre du jour et du programme.

Une rencontre avec nos compatriotes de Belfort dans les montagnes vosgiennes est prévue pour le dimanche 18 mai 1980. Retenez ces dates !

Au nom du Comité :
Emile Schmid, président

STRASBOURG



Consulat de Suisse
7, rue Schiller.
Tél. : 35-15-17/18.

STRASBOURG

F-JOST
4, allée Spach
67000 STRASBOURG

Club Suisse Strasbourg
Programme 1980

- 14-3-80 : Assemblée Générale suivie d'une collation et d'un loto. Restaurant de l'Ancienne Douane.
- 20-5-80 : Soirée Asperges.

— 15-6-80 : Sortie en autocar : soit au Musée des transports de Lucerne, soit dans les parcs des Vosges du Nord.

— 5-7-80 : Commémoration du 1er Août.

— 17-10-80 : Repas choucroute et parties de loto.

— 15-11-80 : Soirée « Tour de Suisse culinaire » qui permettra d'apprécier les spécialités de nos cantons avant de danser au son d'un orchestre.

13-12-80 : Fête de Noël.

J. O.

Don suisse de la Fête nationale

Le Consulat de Suisse à Strasbourg a reçu une lettre de remerciement du « Don Suisse de la Fête nationale » pour le bon résultat obtenu à l'occasion de la vente des insignes du 1er Août 1979.

Comme vous vous en souvenez, le produit de cette vente était destiné « à la femme au service du pays ». Le « Don Suisse de la Fête nationale », qui vous remercie de votre générosité, espère pouvoir également compter sur votre aide à l'occasion de la Fête nationale Suisse 1980.

PROFITEZ TOUS DU FONDS DE SOLIDARITE

vous
vos conjoints
vos enfants

Renseignements :
Consulats suisses
ou Fonds de Solidarité des
Suisses de l'Etranger,

Gutenbergstr.
6 CH 3011 BERNE

POUR VOTER

Inscrivez-vous auprès de
votre consulat.

Une mission diplomatique pas comme les autres

La Suisse est sans doute le seul pays qui entretienne une mission diplomatique sur son propre territoire : ainsi la mission permanente suisse auprès des organisations internationales, dirigée par l'ambassadeur Olivier Exchaquet. Ayant été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Canada, il va quitter Genève, où il était en poste depuis novembre 1976, à la fin de l'année. Avant que l'ambassadeur François Pictet lui succède, M. Exchaquet a accordé un entretien à l'A.T.S. au cours duquel il a notamment fait le point sur les activités et le rôle de la mission suisse à Genève, ainsi que sur les questions que suscite une adhésion éventuelle de notre pays aux Nations Unies.

Genève-Vienne : aucun motif d'inquiétude ne subsiste

L'ambassadeur Exchaquet révèle qu'il y a trois ans, l'inquiétude de voir Vienne supplanter Genève était à son maximum. Il constate maintenant que cette inquiétude n'a plus de raison d'être grâce aux arrangements survenus entre l'Autriche, la Suisse et l'ONU. Il a souligné que la division des stupéfiants qui a été transférée dans la capitale autrichienne a occasionné le départ de moins de 100 personnes. Mais étant donné que le nombre des fonctionnaires augmente à Genève de 3 % chaque année, ces départs ne se sont guère fait sentir. Autre constatation après trois années de mission à Genève : la confirmation de la Genève internationale en tant qu'élé-

ment très important de notre politique étrangère et la perception accrue par nos compatriotes du rôle qu'elle joue pour l'image de notre pays à l'étranger.

Le chef de la mission suisse constate que notre pays participe à presque toutes les activités des Nations Unies, puisqu'à Genève elles se concentrent surtout sur les problèmes économiques, humanitaires et de désarmement. Ainsi pour la première fois, la Suisse a pu exprimer son point de vue au Comité de désarmement et à la Commission des droits de l'Homme, de la même manière qu'un pays membre de l'ONU.

Comment les interventions suisses sont-elles perçues par les autres délégations ? M. Exchaquet indique que la Suisse intervient sur des affaires concrètes où elle a quelque chose à dire. Par exemple lors de la réunion du Comité de désarmement, notre délégation s'est exprimée sur les armes chimiques « parce que nous avons quelque chose à exprimer dans ce domaine-là et que nous nous abstenons de parler pour ne rien dire ». « Nous sommes écoutés proportionnellement à l'importance de notre pays », a ajouté M. Exchaquet.

A la question de savoir s'il n'était pas frustrant de ne jamais participer à part entière à l'ONU, le chef de la mission suisse à Genève est d'avis que cette frustration est beaucoup plus grande pour son collègue à New-York, indiquant qu'à Genève, la Suisse participe aux travaux exactement comme un autre pays, que ce soit à la CNUCED ou à la Commission économique pour l'Europe.

L'Adhésion à l'ONU.

« La prudence de nos autorités est justifiée »

Interrogé sur le désir de l'ONU de voir la Suisse entrer dans son giron, M. Exchaquet relève que les fonctionnaires de l'ONU à Genève sont d'une extrême prudence à ce sujet et que M. Waldheim lui-même a déclaré à Berne l'année dernière que l'adhésion de la Suisse à l'ONU était affaire nationale et qu'il ne s'en mêlerait pas. Il est évident que les Nations Unies cherchent à être universelles, mais à Genève on comprend qu'il vaut mieux ne pas en parler pour éviter de heurter l'opinion publique suisse. D'autre part, il faut se rendre compte que ce problème intéresse avant tout la Suisse et pas tellement les autres pays, a ajouté l'ambassadeur.

A la question de savoir quand la Suisse adhèrera à l'ONU, M. Exchaquet rappelle que le Conseil fédéral devrait porter cette question devant les Chambres fédérales au cours de la législature qui vient de débuter, mais il ne sait pas quand les Chambres jugeront utile de la soumettre au peuple. « Pour le moment, le Conseil fédéral, comme les Chambres, n'ont pas l'air très pressé », a-t-il indiqué. M. Exchaquet ignore si la prudence de nos autorités se base sur la constatation que l'opinion publique est encore peu sensibilisée à la question de l'adhésion à l'ONU, mais il l'estime « justifiée » et pense que « si le peuple genevois devait voter contre notre adhésion à l'ONU, les contacts entre les Nations Unies et la Suisse se compliqueraient singulièrement ».

(A.T.S.)